



Déclaration liminaire
Formation Spécialisée en Santé Sécurité et
Conditions de Travail de l'Académie de
Montpellier
séance du 25 juin 2024

SUD éducation académie de Montpellier est particulièrement inquiet dans le contexte politique actuel du sort qui serait fait à la question des conditions de travail et de leur amélioration si un gouvernement d'extrême droite arrivait au pouvoir. On le sait, l'extrême droite et ses alliés ne sont pas dans le camp des travailleur·ses ni dans celui des agent·es public·ques. SUD éducation dénonce depuis longtemps et à tous les niveaux les atteintes à la santé des personnels et la dégradation continue des conditions de travail des agent·es. Il est de notre responsabilité d'organisation syndicale de faire barrage à l'extrême droite et à ses idées en continuant de défendre une ligne progressiste et d'amélioration des conditions de travail des agent·es public·ques dans notre académie.

Les derniers constats contenus dans le RSU 2023 ne sont pas de nature à nous rassurer sur l'état de la prévention de santé des personnels, nous ne pouvons que constater que les visites de prévention quinquennales sont moins nombreuses en 2023. L'état de la couverture en médecine du travail est alarmant 1,5 ETP pour quelques 50 000 agent·es ne permettent pas de garantir une prévention médicale à la hauteur des enjeux, surtout au moment où le gouvernement sortant a reculé l'âge de la retraite à 64 ans ! Les personnels subissent les réformes qui s'amoncellent sans qu'aucune prévention ne soit déployée, l'administration n'envisage pas de se pencher sur les effets des réformes sur les conditions de travail des personnels alors que les textes réglementaires le prévoient, c'est notamment le cas pour la réforme dite du "choc des savoirs".

SUD éducation académie de Montpellier a lancé une campagne sur la présence d'amiante dans les lieux scolaires de l'académie, nous constatons que les DTA sont parfois partiels, ne sont pas fait, ou sont obsolètes. Nous constatons que les collectivités même quand il y a des actions correctrices de niveau 1 ou 2 n'entament aucun travaux, n'informent pas les personnels de la présence d'amiante dégradée sur leur lieu de travail. SUD éducation académie de Montpellier demande que les termes de la circulaire fonction publique de 2015 soient respectés, que la signalétique soit mise en place sur les lieux de travail comme l'employeur y est obligé selon les termes de la circulaire !

Pour SUD éducation académie de Montpellier, il manque encore des remontées de données nécessaires à la bonne marche de l'instance qui ne sont pas faits, notamment les termes de l'article 64 du décret 2020-1427 qui disposent que la formation spécialisée est informée de tout accident de service ou maladie professionnelle déclarée dans son périmètre. Cette année écoulée nous amènerait donc à considérer qu'il n'y a eu aucun accident de service, aucune maladie professionnelle déclarée dans l'académie, ou qu'en tout cas la formation spécialisée n'est pas mise en capacité de l'évaluer, ni de pouvoir exercer pleinement ses prérogatives.